



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°145/2022

**Objet : Contrat de location, d'installation et de maintenance du terminal de paiement de l'Espace culturel Michel Poniatowski.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la Ville s'est dotée d'un terminal de paiement électronique installé à l'Espace culturel Michel Poniatowski, auquel est associé un contrat de location, d'installation et de maintenance.

Considérant la proposition de contrat de la société EXM, 13 rue Emile Decorps – 69100 VILLEURBANNE, pour une durée de 12 mois renouvelable deux fois et pour un montant annuel total de 232,80€ HT soit 279,36€ TTC.

### DÉCIDE

- **de souscrire** le contrat de location, d'installation et de maintenance du terminal de paiement électronique installé à l'Espace culturel Michel Poniatowski, avec la société EXM, 13 rue Emile Decorps – 69100 VILLEURBANNE, pour une durée de 12 mois renouvelable deux fois et pour un montant annuel total de 232,80€ HT soit 279,36€ TTC.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 25 novembre 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20221125-145-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Mise en ligne le 28 novembre 2022

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM

TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75

[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)